

Conseil Municipal séance du 28 février 2014

Excusés : AM Charrier, L. Prudent, J. Gallin-Martel, X. Francisco, A. Rahis

Secrétaire de séance : Louis Aubert

Compte-administratif 2013 : M. Le Maire présente le compte-administratif de l'exercice 2013. La section de fonctionnement est arrêtée à 1 824 295,42€ de recettes pour 1 456 291,67€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 368 003,75€, auquel il faut ajouter l'excédent de l'exercice antérieur de 391 367,62€, soit un excédent cumulé de fonctionnement de 759 371,37€. La section d'investissement est arrêtée à 441 194,02€ de recettes pour 444 815,64€ de dépenses, soit un déficit de l'exercice de 3 621,62€, auquel il faut ajouter le déficit de l'exercice antérieur de 323 045,79€, soit un déficit cumulé de 326 667,41€. L'excédent global de l'exercice est donc de 432 703,96€. M. Le Maire donne les précisions nécessaires sur différents articles. En l'absence du Maire, le compte-administratif est mis aux voix par le premier adjoint. Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion du trésorier : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2013 du Trésorier rigoureusement identique au compte-administratif de la commune.

Affectation du résultat 2013 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter 411 142,54€ en dépense d'investissement au compte 1068 (326 667,41€ pour la couverture du déficit d'investissement et 84 475,13€ pour les restes à réaliser). L'excédent de fonctionnement de 348 228,83 est inscrit au compte 002).

Fourniture de gaz : Le Conseil Municipal est informé qu'à partir de 2015, la commune ne pourra plus bénéficier du tarif régulé et qu'elle devra faire un appel d'offre pour la fourniture de gaz naturel. Il est décidé de se joindre à l'appel d'offre qui sera mis en place au niveau départemental par le SEDI (Syndicat de l'énergie du département de l'Isère).

Autorisation d'anticiper le règlement de certaines dépenses d'investissement : Le budget n'étant voté qu'en avril, décision d'anticiper certaines dépenses d'investissement : 25% en voiries, 25% en bâtiments et 25% en mobilier par rapport aux sommes inscrites au Budget Primitif 2013. (Unanimité)

Rapport de la bibliothécaire : Présentation du rapport annuel d'activité de la bibliothécaire, qui fait ressortir que la bibliothèque comporte 10 098 ouvrages en fond propre et 22 abonnements à des périodiques. 699 lecteurs sont inscrits (465 adultes et 234 enfants). 15 558 livres sont empruntés sur l'année (11 918 enfants, 3640 adultes). 15 classes sont reçues en animations ou sont concernées par des prêts collectifs.

Portage de repas à domicile : Décision de reconduire la convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu pour la fourniture et la livraison de repas à domicile.

Tarif des repas et de la téléalarme : Pour tenir compte de la modification du calcul de l'impôt sur le revenu qui prive les veufs et les veuves de la demi-part supplémentaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder le tarif réduit aux personnes non imposables ou dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 15 100€.

Service de documentation mutualisé : Décision de reconduire l'adhésion au service commun de documentation mutualisé au sein de la CAPI.

Centre de loisirs de Juillet : décision de faire un appel de candidature pour le directeur et les animateurs du Centre de Loisirs. Etablissement du budget prévisionnel et décision de majorer de 2% les tranches de quotient familial et le prix de journée de chacune des tranches.

Servitude de passage : Décision d'accorder une servitude de passage sur la parcelle A 35 appartenant à la commune pour permettre à Mme Kiss d'installer un tuyau de 100mm pour évacuer ses eaux résiduaires, après traitement et stockage jusqu'à l'Agny. Les frais d'établissement de l'acte administratif seront à la charge de la bénéficiaire de la servitude.

Rythmes scolaires : Une rencontre a eu lieu avec les associations de la commune afin de voir lesquelles peuvent proposer des animations dans le cadre de la garderie du soir. La commission est chargée de poursuivre ses contacts.

Bail de la Poste : reconduction du bail de location des locaux à la Poste.

Randonnée Cyclotouriste du 3 avril : prise en charge d'une coupe de la municipalité.

Désherbage de la Bibliothèque : autorisation d'éliminer les ouvrages obsolètes.

Atelier Anoukis : Décision de prendre en charge un atelier de 3 heures pour la classe de CM2 dans le prolongement du spectacle présenté par cette compagnie, en lien avec la bibliothèque municipale.

Classe transplantée : Comme chaque année, la commune versera une participation pour le transport, 800€ si deux classes partent, 1000€ pour trois classes.

Ouverture d'un service de néonatalogie : Décision d'adresser un courrier au directeur régional de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour activer une convention entre la Clinique St Vincent de Paul et l'Hôpital Pierre Oudot afin d'obtenir l'ouverture de ce service dans le cadre du Médipôle.

Transports de la CAPI : Laurent Glad présente le résultat de l'enquête déplacements portant sur 75 réponses. Elle montre qu'un nombre relativement important de personnes seraient prêtes à abandonner la voiture pour un autre mode de déplacement, même si la voiture reste encore très majoritaire.

Déclarations préalables :

J. Poulenard : parcelle AD 558p, 10 allée de Montcizet, en zone Ub au PLU, blanc et rouge (Ri') au PPR, pour construction d'un mur de clôture de 0,60m de haut.

SCI la Pépinière, M. Tarantino : parcelle AD 9, rue du Bas Vermelle, en zone Ua au PLU, blanc et rouge (RC) au PPR, pour division parcellaire.

Certificats d'urbanisme :

M. Martinet : parcelles AC 355, 356, 357, 358, 359, 361, en zone Ub au PLU, rouge (Ri'), Bleu (Bc) et blanc au PPR pour CU informatif.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle AH 147, en zone Ua au PLU bleu (Bg1) au PPR, pour CU informatif sur un terrain aux Berlioz.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle AH 129, en zone Ua au PLU, Bleu (Bg1) au PPR, pour CU informatif sur un terrain aux Berlioz.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle AH 148, en zone Ua au PLU, bleu (Bg1) au PPR, pour CU informatif sur un terrain aux Berlioz.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle AC 86, en zone A au PLU, Bleu (Bg1) et Rouge RG au PPR pour CU informatif sur une parcelle aux Chaumes.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle AC 101, en zone A au PLU, Bleu (Bg1) et Rouge (RG) pour CU informatif sur une parcelle aux Chaumes.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle A 52, en zone N au PLU, Rouge (RG) au PPR, pour CU informatif sur une parcelle aux Bottes.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle A 49, en zone N au PLU, Rouge (RG) au PPR, pour CU informatif sur une parcelle aux Bottes.

SCP Giraud Vancleemput Plottin Sauquet Renesme et Bouvier : parcelle A 53, en zone N au PPR, Rouge (RG) au PPR, pour CU informatif sur une parcelle aux Bottes.

Me S. Dejean : parcelle AB 589, en zone Ub au PLU, blanc au PPR, pour CU informatif sur une parcelle située 10 impasse des Lilas.

Me Ph. Jacquet : parcelle AC 348, en zone Ub au PLU, Bleu (Bg1) au PPR, pour CU informatif sur un terrain situé au 422, rue des Châtaigniers.

Permis de construire :

SCI FMGD : parcelles AB 549, 650, 562, 545, 566, en zone Ui au PLU, blanc au PPR, pour extension de 987 m² d'un atelier de découpe laser, allée de la Garnieri.

M Barral, Goux, Salem, Squillario, Ouajif (PC modificatif) : parcelle AB 114p, pour suppression de vide dans les lots 1-2-3, création d'une chambre, suppression de la rampe d'accès, lot 1, remplacement du préau par un garage, lot 2, au 142, Ae de Ruffieu.

S. Kiss : parcelles A 18 et 19, en zone Nh au PLU, Bleu Bg2 et Rouge (RG) au PPR, pour extension de 29,60m² d'une habitation sise 253 chemin des Bottes.

Vermelle Immo (N. Rodrigues) : Permis modificatif pour remplacement d'une porte par une fenêtre et élargissement d'une porte fenêtre et des ouvertures, rue du Bas Vermelle.

